

**DEMANDE D'ADMISSION EN FRANCHISE DE DROITS ET DE TAXES**

(à compléter par le demandeur)

*Les exonérations s'appliquent respectivement aux droits de douane d'une part, à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional (ci-après : « les octrois de mer ») d'autre part, en application des articles 61 à 65 (régime général applicable aux organismes caritatifs) et 74 à 80 (régime applicable en cas de catastrophe) du règlement (CE) n°1186/2009 du 16 novembre 2009 relatif à l'établissement du régime communautaire des franchises douanières et des articles 8 et 37 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer.*

**La présente demande porte sur des marchandises répondant aux conditions suivantes :**

- a. Les marchandises distribuées gratuitement aux victimes de la catastrophe à l'exception des matériels et matériaux destinés à la reconstruction des zones sinistrées ;

*note : il s'agit des marchandises de toute nature distribuées gratuitement aux victimes de catastrophe pour leurs besoins personnels, ou mises gratuitement à la disposition des victimes tout en restant la propriété de l'organisme importateur. Il s'agit, notamment des produits de première nécessité de toute nature (denrées alimentaires, médicaments, vêtements, couvertures) ou par exemple des matériels de télécommunications à l'exception des matériels et matériaux destinés à la reconstruction des zones sinistrées.*

- b. Les marchandises destinées à la satisfaction des besoins des unités de secours en cas de catastrophe ;

*note: ces produits seront utilisés ou consommés exclusivement pour le propre besoin de ces unités sur le territoire national.*

- c. marchandises de première nécessité importées par des organismes à caractère charitable ou philanthropique agréés, en vue d'être distribuées gratuitement à des personnes nécessiteuses ;

*note: les « marchandises de première nécessité » sont celles étant indispensables à la satisfaction des besoins immédiats des personnes, telles que les denrées alimentaires, les médicaments, les vêtements et couvertures.*

- d. matériels d'équipement et de bureau adressés à titre gratuit par une personne ou un organisme établi hors du territoire douanier de la Communauté et sans aucune intention d'ordre commercial de la part de ces derniers, à des organismes à caractère charitable ou philanthropique agréés, en vue d'être utilisés exclusivement pour les besoins de leur fonctionnement et la réalisation des objectifs charitables ou philanthropiques qu'ils poursuivent.

**DEMANDE D'ADMISSION EN FRANCHISE DE DROITS ET DE TAXES**

(à compléter par le demandeur)

1. Agrément délivré par le bureau FID1 de la DGDDI :

*-référence du courrier d'agrément:*

*-date de délivrance:*

2. Destinataire :

*-nom:*

*-adresse:*

3. Donateur établi hors du territoire douanier:

*-nom:*

*-adresse:*

*-joindre une attestation de don établie par le donateur*

4. Bureau de dédouanement :

*-nom:*

*-adresse:*

5. Engagement du représentant légal:

Je soussigné

*-nom:*

*-prénom:*

*-qualité:*

certifie que:

-ces marchandises sont adressées à titre de don;

-ces marchandises ne donneront lieu à aucun paiement direct ou indirect au fournisseur.

et

m'engage:

-à enregistrer ces marchandises dans la comptabilité matières de l'organisme et, le cas échéant, à les vendre au cours de la manifestation de bienfaisance ;

-à affecter la totalité des fonds recueillis à l'occasion de la manifestation de bienfaisance à des œuvres sociales en faveur des nécessiteux et, à en indiquer, dans la comptabilité susvisée, la destination ;

-à tenir cette comptabilité à la disposition des agents des douanes et à faciliter leur contrôle ;

-à ne pas prêter, louer ou céder, même à titre gratuit, ou utiliser à d'autres fins que celles prévues, les marchandises/matériels importés sans avoir acquitté les droits et taxes en vigueur à la date du prêt, de la location, de la cession ou de l'utilisation non conforme des objets ;

-à acquitter les droits et taxes sur les marchandises/matériels si les conditions requises pour bénéficier de la franchise ne sont plus remplies.

A:	Le:	Signature du responsable:	Cachet de l'organisme:

**DEMANDE D'ADMISSION EN FRANCHISE DE DROITS ET DE TAXES**  
 (à compléter par le demandeur)

Inventaire des marchandises (une liste complémentaire peut être jointe, le cas échéant):

	Nature	Quantité	Poids	Valeur
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
<b>Valeur totale:</b>				

A:	Le:	Signature du responsable:	Cachet de l'organisme:

Décision du bureau FID1 de la DGDDI:	<input type="checkbox"/> accordé  <input type="checkbox"/> refusé
Décision du bureau de douanes:	